

Dynamiques pour Neuilly - Mieux vivre ensemble

Vos nouveaux élus de l'opposition



Denis
JACOB



Mélanie
LAMBIN



Steve
BEAUVAIS



Amandine
SAUVAGE



Gilberto
MARANI



Alexandrine
PLUCHART

Compte rendu du conseil municipal du mardi 26 mai 2020

Ce 26 mai 2020, le nouveau conseil municipal a été installé et a pris ses fonctions.

Absent excusé du conseil : Stéphane PRZYMIRSKI

Le groupe d'opposition « Dynamiques pour Neuilly ! » a pris acte du discours du Maire sortant, Gérard AUGER et notamment le fait qu'il quittait ses fonctions sans aucun regret. Il salue également le travail et la loyauté de la directrice générale des services envers le maire sortant.

Après la désignation d'usage du secrétaire de séance et le discours du doyen du conseil, l'ordre du jour a commencé par l'élection du Maire.

ELECTION DU MAIRE

Lecture est faite des articles du code général des collectivités territoriales sur les conditions de l'élection du Maire

Ce sont présentés à la fonction de premier magistrat de la commune Denis JACOB et Bernard ONCLERCQ :

Nombre de votants : 6 de l'opposition et 21 de la majorité

Résultats du vote à bulletin secret :

- 6 voix pour Denis JACOB (les 6 voix du groupe de l'opposition),
- 20 voix pour Bernard ONCLERCQ
- **A la surprise générale, un vote blanc qui a jeté un froid parmi la majorité...elle cherche encore qui n'a pas voté POUR leur candidat.**

ELECTION DU NOMBRE D'ADJOINTS

A été ensuite proposé de se prononcer sur le nombre d'adjoints. Au nombre de 6 adjoints de 2014 à 2020, il est mis au vote le passage à 8 adjoints.

Résultats du vote à main levée

- 6 contre de l'opposition
- 21 pour de la majorité

Nous avons voté contre le nombre d'adjoints à 8 tout simplement parce que la majorité ne peut pas d'un côté se plaindre de la diminution des dotations de l'état et affirmer la nécessité de faire des économies tant prônées pendant leur campagne électorale et de l'autre augmenter le nombre des adjoints qui bénéficient d'une indemnité à hauteur de 661,20€ brut par mois et par adjoint.

ELECTION DES ADJOINTS

Deux listes bloquées se présentent

- Celle de l'opposition conduite par Denis JACOB
- Celle conduite par Gérard AUGER qui se présente comme 1^{er} adjoint.

La liste de Denis JACOB composée de tous les membres de l'opposition recueille 6 voix

La liste de Gérard AUGER recueille 21 voix.

La liste des adjoints de la majorité est composée comme suit :

1^{er} adjoint Gérard AUGER,
2^{ème} Maria MARTINS,
3^{ème} Jean Pierre LECOUDREY,
4^{ème} Caroline BILL,
5^{ème} Bertrand VASSEUR,
6^{ème} Martine SIGAUD,
7^{ème} Baptiste BAGORIS
8^{ème} Sandrine SOARES.

L'opposition prend acte que cette majorité municipale demeure la même que la précédente avec un jeu de chaise musicale entre le maire et le 1^{er} adjoint. Les habitants de Neuilly en Thelle apprécieront ce tour de passe-passe.

DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE

Il s'agit de donner la délégation au maire pour la signature de tous les actes courants de la commune.

POUR : unanimité

ELECTION DU TAUX DE L'INDEMNITE DU MAIRE

1828,02 € brut par mois soit 21 936,24 € par an

Indemnité votée à l'unanimité

ELECTION DU TAUX DE L'INDEMNITE DES ADJOINTS

661,20 € brut par adjoint et par mois soit un total mensuel de 5 289,6 € soit 63 475,2 € annuel

Le budget annuel des indemnités des élus de la majorité s'élève donc à 85 411,44 €

Le montant des indemnités des élus de la majorité s'élève donc sur la durée du mandat à 512 468,64 € brut (1/2 million d'euros)

Le groupe d'opposition s'est abstenu compte tenu qu'il n'est pas opposé à l'indemnité mais au nombre d'adjoints en bénéficiant.

Le conseil s'est conclu sur la lecture de la charte de l' élu local et pour ce qui concerne le statut de l' élu local, la majorité nous renvoie à internet car cela représentait 54 pages à imprimer par conseiller.